



CRÉATION DES ZONES D'ATTENTE POUR LES PIÉTONS À PROXIMITÉ DES COMMERCES, ÉCOLES

Suppression d'une bande de stationnement

Les mesures de distanciation sociale ont comme conséquence que les commerçants doivent limiter le nombre de clients dans leurs boutiques. De ce fait, des files se forment généralement à l'extérieur des magasins, le trottoir devenant la salle d'attente du magasin. Cela laisse peu de place pour les passants qui se retrouvent alors à devoir se déplacer sur la route et se mettre en danger ou ne pas pouvoir respecter les distances prescrites.

Nous proposons donc de supprimer provisoirement les places de parking à proximité des commerces ayant une forte influence : épiceries, boulangerie, boucheries, pharmaciens..., mais aussi les écoles.

Aménager de tels espaces doit aussi permettre de soutenir les commerces locaux en ne détournant pas les acheteurs vers d'autres solutions comme le commerce en ligne.

Aujourd'hui



Demain ?



Qui ?

- Les communes sur voiries communales
- Les régions sur voiries régionales

Matériel/méthode ?

- Signal E3 (arrêt et stationnement interdit) avec éventuellement un panneau additionnel qui précise:
 - Soit les heures entre lesquelles l'interdiction est applicable,
 - Soit les jours pendant lesquels l'interdiction est applicable,
 - Soit les jours et heures pendant lesquels l'interdiction est applicable.
- Des cônes ou tout autre élément (pots de fleurs, bornes) pour compléter le dispositif et inciter les piétons à utiliser cet espace,
- Un marquage temporaire peut aussi être effectué (symbole piéton par exemple) afin de marquer l'espace dédié au piéton et celui aux cyclistes.



Pour aller plus loin...

- Commerces de proximité : en finir avec le dogme du « no parking, no business »